

# Les marchés publics de services juridiques

## L'identification des services juridiques concernés



### Les acheteurs concernés

- ↳ **Les personnes publiques**
  - ✓ L'Etat et ses établissements publics
  - ✓ Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux
  - ✓ Les autres personnes publiques : GIP, CDC, etc.
- ↳ **Certaines personnes privées**
  - ✓ Les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices de droit privé
  - ✓ Les personnes privées concluant un contrat subventionné à plus de 50 % par un pouvoir adjudicateur (v. la fiche pratique « L'assujettissement des personnes privées au code de la commande publique »)



### La détermination du périmètre de chaque marché

- ↳ **L'étendue des prestations**
  - ✓ Le marché doit inclure toutes les prestations identiques prévisibles sur la durée du marché
  - ✓ Il doit porter, à tout le moins, sur l'ensemble des services juridiques considérés comme homogènes
- ↳ **Le montant du marché**
  - ✓ Si le marché porte sur un besoin ponctuel (exemple : assistance à la conduite d'un projet) : le montant est évalué sur toute la durée du marché
  - ✓ Si le marché porte sur un besoin permanent (exemple : conseil courant en droit de la fonction publique) :
    - si la durée du marché est inférieure à 12 mois, son montant est évalué sur la base d'une durée de 12 mois
    - si la durée du marché est supérieure à 12 mois, son montant est évalué sur la base de la durée du marché

## Le contentieux et la représentation juridique



### Services contentieux

- ↳ **Absence de mise en concurrence**
  - ✓ Représentation devant les juridictions
  - ✓ Assistance dans la mise en œuvre de mode alternatif de règlement des conflits (procédures de conciliation et médiation, négociation de protocoles d'accord transactionnels, etc.)



### Services de représentation

- ↳ **Absence de mise en concurrence**
  - ✓ Représentation devant des autorités administratives (conseil de discipline, services préfectoraux, etc.)
  - ✓ Représentation devant des organes de contrôle (Cour des comptes, chambre régionale des comptes)
  - ✓ Représentation devant des organes de règlement amiable (CCIRA, CCNRA)

## Le conseil juridique



### Conseil précontentieux

- ↳ **Absence de mise en concurrence**
  - ✓ Consultations en vue de la préparation d'une procédure devant une juridiction ou une autorité publique (exemple : présentation et évaluation des chances de succès d'un recours à engager)
  - ✓ Consultations portant sur des questions fortement susceptibles de faire l'objet d'une telle procédure (exemple : analyse de la pertinence d'une demande indemnitaire, de retrait ou d'abrogation reçue par l'administration)



### Autres missions de conseil

- ↳ **Obligation de mise en concurrence selon le montant**
  - ✓ Absence d'obligation de mise en concurrence pour les marchés inférieurs à 40 000 euros HT
  - ✓ Procédure adaptée pour les marchés supérieurs à 40 000 euros HT (même au-delà des seuils de procédure formalisée)
- ↳ **Périmètre de l'obligation**
  - ✓ Marchés portant sur des prestations déconnectées de toute procédure contentieuse ou de représentation (exemple : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'un montage ou la conduite d'un projet)
  - ✓ Marchés globaux portant à la fois sur des prestations liées à des procédures contentieuses ou de représentation et des prestations déconnectées de telles procédures (exemple : les marchés « de conseil, d'assistance et de représentation en justice »)